

Ces dernières années, la nature n'a pas toujours été la meilleure amie des Ucclois. Victimes d'inondations à répétition, ils ont dû prendre conscience de l'importance de l'intégration de la nature au sein d'un environnement urbain. Lors du dernier conseil communal, l'échevin de l'environnement et de l'urbanisme, Marc Cools (MR), a présenté son « plan Nature ».

Uccle est réputée pour être une commune assez verte, avec notamment de nombreux intérieurs d'îlots verdurisés, mais aussi de grands espaces classés en zone Natura 2000, comme le plateau Avijl. « Ce patrimoine vert doit être géré, explique Marc Cools. Tout comme le patrimoine bleu que constitue la présence de l'eau dans notre commune au travers de différents étangs, de nos ruisseaux et de leurs affluents. C'est un très gros travail qui a été réalisé par le service de l'Environnement. »

Dans ce « plan Nature », on retrouve ainsi un état des lieux de la situation existante. Les services ont pu établir une cartographie détaillée du maillage bleu, qu'il soit visible ou non. En réalité, Uccle est formée par trois bassins-versants : l'Ukkelbeek, le Geleystbeek et le Verrewinkelbeek.

Les travailleurs se sont également attelés à recenser les espaces de la trame nature. Ces espaces végétalisés peuvent être gérés par la commune, mais aussi par la Région, le fédéral, voire par des Etats étrangers lorsqu'ils se situent sur le territoire des ambassades.

Une fois ce recensement effectué, le plan propose plusieurs actions à réaliser pour protéger ou améliorer la qualité de l'environnement sur le moyen et le long terme.

Par exemple, le document propose la poursuite d'un plan de gestion pour chaque espace vert communal, d'augmenter l'accessibilité aux activités maraîchères, de créer un outil d'aide à la décision concernant le choix des essences à favoriser en voiries et celles à proscrire, ou encore de gérer durablement les ruisseaux afin de mettre en valeur leurs qualités paysagères.

L'administration communale sera la première à mettre en pratique ces recommandations lors de l'aménagement de la nouvelle maison communale, rue de Stalle. Un projet paysager innovant y verra le jour. Une liste de recommandations sera également dressée afin d'aider les architectes qui ont de nombreux projets en bordure de zone Natura 2000.

Les citoyens seront aussi mis à l'honneur. La commune envisage de mener une opération de parrainage d'arbres de la forêt de Soignes pour les familles ayant accueilli un nouveau-né dans l'année.

V.Lh.

V.Lh.

Copyright © 2015 Rossel & Cie. Tous droits réservés